

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5515

Société :

RAM 436374

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HICAR

ABDSAMAD

Date de naissance :

11-7-1962

Adresse :

338 Bd Driss El Harti

Ain Chock

CASABLANCA

Tél. : 06 61 09 11 60

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR BERRADA Saïd  
Dermatologue  
338, Bd Driss El Harti  
CASABLANCA  
Tél. 05 22 57 97 30 Fax: 05 22 57 97 33

Date de consultation :

01/02/2012

Age: 60

Nom et prénom du malade :

HICAR Abdsamad

Conjoint

Lien de parenté :

Lui-même

Enfant

Nature de la maladie :

170035

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/11/12

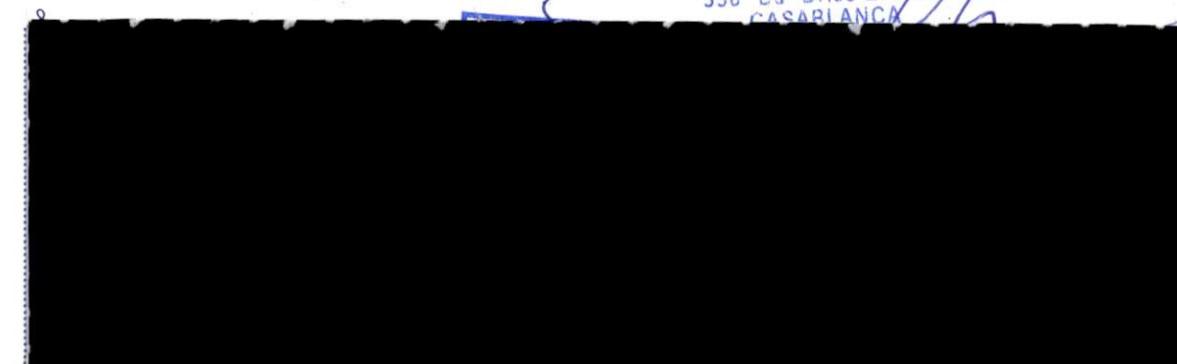
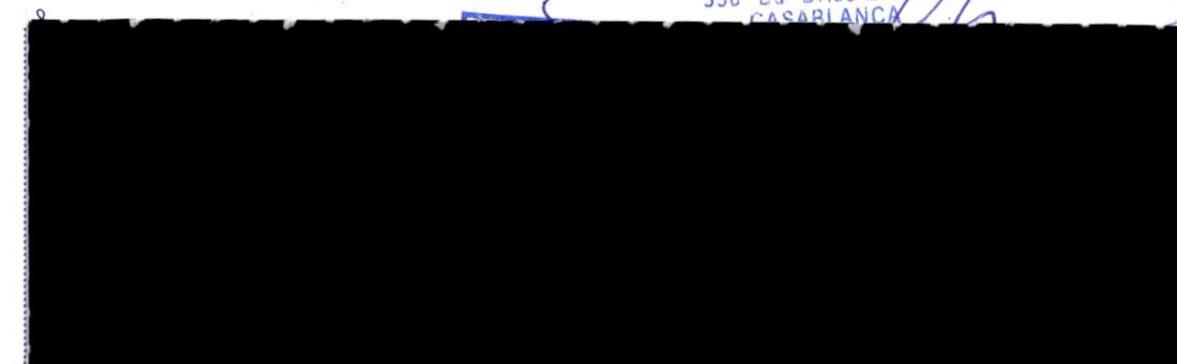
Signature de l'adhérent(e) :

DOCTEUR BERRADA Saïd

Dermatologue

338 Bd Driss El Harti

CASABLANCA



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/11/22	8	1	300,00	DOCTEUR BERRADA Saïd Dermatologue 336 Bd Driss El Harti CASABLANCA Tél.. 05 22 57 97 30-Fax: 05 22 57 97 33

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE AÏN CHOCK Jamal ESSAFIR Nasfrou Ain Chock 259, Boulevard Nasfrou Ain Chock Hay Moulay Abdellah Tel.: 0522 21 81 26 - Casablanca</p>	11/11/2022	399,70

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

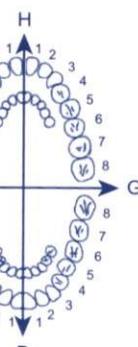
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des travaux
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		MONTANTS DES SOINS
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

دossier N M21-0056922

مك 5515

الدكتور سعيد براوة

Docteur Saïd BERRADA

DERMATOLOGUE



Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier.  
Ancien Attaché des Hôpitaux de Montpellier

- Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Dermatologie Pédiatrique
- Chirurgie Dermatologique
- Allergologie Cutanée
- Phlébologie - Sclérose des varices
- Liposculpture-Peeling-Feeling-Dermabrasion
- Botox - Comblement

IKCAR  
ABDSANT

خريج بكلية الطب بمونبولي بفرنسا  
منتدب سابق بمستشفيات مونبولي

- اختصاصي في أمراض وجراحة الجلد والشعر
- الأمراض التناسلية
- الأمراض الجلدية للأطفال
- حساسية الجلد
- أمراض وجراحة الدوالي
- الطب التجميلي

Casablanca, le :

01/11/22

105,60

fonction 150

LOT : 4374  
UT.AV : 10-23  
PPV : 105 DH 60

64,00 x 2

combustion cccc

66,40  
99,70

Lambition du

$T = 399,70$

100% eau de miel

LOT : 14521016  
PER : 09/2026  
PPV : 66,40 DH

PER : 05/2027  
PPV : 99,70 DH

PHARMACIE STERROU  
Janad LSSAIFI  
259, Boulevard Sidi Aïn Chock  
Hay Moulay Abdellah Casablanca  
Tél. : 0522 21 81 23

DOCTEUR BERRADA Saïd  
Dermatologue  
338 Bd Driss El Harti  
CASABLANCA  
Tél. : 05 22 57 97 30-Fax : 05 22 57 97 33

05.22.57.97.30 / 05.22.57.97.33 - قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.57.97.30 / 05.22.57.97.33

338, Av. Commandant Driss EL HARTI - Cité Djemâa - Casablanca - Tél. : 05.22.57.97.30 / 05.22.57.97.33

GSM: 07 00 88 55 49 - I.C.E : 001713620000096

## ... VITEX

- Poisson
- euf.
- doctoral
- consensus
- friso
- aspirations